

ARRÊTÉ DU MAIRE N°T015-2026

**Portant réglementation temporaire de circulation et d'occupation du domaine public,
3bis Rue des Roches, en agglomération**

Le Maire de la commune de SOUCIEU-EN-JARREST,

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales,

Vu le Code de la Voirie Routière,

Vu le Code Pénal,

Vu la loi n°82-213 du 2 mars 1982 modifiée par la loi n°82-623 du 22 juillet 1982 relative aux droits et libertés des Communes, des Départements et des Régions,

Vu le règlement général de voirie 64-262 du 14 Mars 1964 relatif à la conservation et à la surveillance des voies communales,

Vu la demande en date du 04 février 2026 de Monsieur DUC Grégory, pour des travaux de réfection de réfection de façade 3bis rue des Roches.

Vu l'état des lieux,

Considérant que pendant les travaux, il y a lieu de réglementer la circulation et l'occupation du domaine public,

ARRETE

ARTICLE 1 : La rue des Roches sera rétrécie à la circulation pendant le temps des travaux au droit du n° 3bis ainsi que 10 mètres en amont afin de stationner le véhicule de chantier.

ARTICLE 2 : La mise en place d'un **alternat par feux tricolores** devra être effectué ainsi qu'une signalisation particulière pour les piétons.

ARTICLE 3 : Cette autorisation est valable du lundi 09 mars 2026 au vendredi 27 mars 2026 de 09h à 16h (bien respecter les horaires imposés par le département).

Obligation d'afficher le présent arrêté sur place.

ARTICLE 4 : Monsieur DUC Grégory est chargé de la mise en place de la signalisation réglementaire aux abords du chantier.

ARTICLE 5 : Monsieur le Commandant de la Brigade de Gendarmerie de Mornant, Madame la Directrice Générale des Services, Monsieur le Responsable de la Police Municipale, Monsieur le Responsable des Services Techniques, Monsieur DUC Grégory, sont chargés chacun en ce qui les concerne de l'exécution du présent arrêté.

ARTICLE 6 : Ampliation du présent arrêté sera transmise :

- à Monsieur le Commandant de la Brigade de Gendarmerie de Mornant,
- à Madame la Directrice Générale des Services,
- à Monsieur le Responsable de la Police Municipale
- à Monsieur le Responsable des Services Techniques,
- à Monsieur DUC Grégory

Fait à Soucieu-en-Jarrest, le 06 février 2026

le Maire,
Arnaud SAVOIE

Affiché le : 06/02/26

